

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 53 (1958)
Heft: 3-4-fr

Artikel: Autour du lac de Sils
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais, de même que le *Heimatschutz* ne peut restreindre son activité à protéger quelques édifices, de même la Ligue pour la Protection de la Nature ne peut se borner à entretenir de petites zones réservées loin des regards et des pas des hommes. Dans le pays entier la nature est imprégnée de présence humaine; partout la nature est menacée; partout elle mérite d'être préservée, d'être intelligemment traitée, et cela dans l'intérêt et pour le réconfort du peuple toujours grandissant des citadins.

Nos Ligues ne trouveront toutefois appui et compréhension que si elles se déclarent prêtes à collaborer avec tous ceux, magistrats et chefs d'entreprises, qui sont en train de bâtir la Suisse de demain. Le *Heimatschutz* en tout cas ne peut se contenter du rôle de chien de garde qui aboie et s'attaque aux mollets de ceux qui pénètrent dans notre jardin et qui veulent y construire de nouvelles demeures. Nous sommes convaincu que les dirigeants de la Ligue pour la Protection de la Nature et la plus grande partie de ses membres n'ont pas une attitude seulement négative; qu'eux aussi sont conscients des tâches qui s'imposent, et qu'ils sont disposés à les assumer en collaboration avec nous. S'il n'en était pas ainsi, il nous serait difficile de solliciter chaque automne l'obole du peuple suisse. Les deux Ligues doivent être unies non seulement pour collecter mais pour agir.

Revenant pour finir à la dispute du Spöl, nous nous exprimerons de façon un peu sibylline. Nos « adversaires » de hier savent ce que seront donc les usines de l'Engadine et quelles concessions l'entreprise a dû consentir. Ce qui a été obtenu par la Commission d'entente va pouvoir se constater dans le Parc National même. Hors du Parc, mais dans la même vallée de l'Inn, on pourra toucher du doigt les améliorations (par rapport au projet primitif) qui sont dues à l'intervention de la section locale aussi bien que de la Ligue suisse du Patrimoine national. Si le référendum n'avait pas été lancé, le bilan serait moins favorable. Mais qui d'autre que notre ligue aurait pu, dans ces circonstances, négocier et avec les autorités cantonales et avec l'entreprise?

Il nous semble que nous en disons assez pour nous faire entendre: les récents événements doivent nous rapprocher, et nous aider à l'avenir, si une situation pareille se présentait, à nous mieux comprendre.

E. Laur

(adaptation)

Autour du lac de Sils

On a entendu parler, il y a quelques mois, d'un projet qu'auraient les forces motrices du val Bregaglia appartenant à la ville de Zurich. Il s'agirait du torrent Orlegna dont les crues occasionnent des inondations dans la partie inférieure de cette vallée; le projet consisterait à conduire ses eaux par un tunnel dans le lac de Sils. En revanche il serait question de détourner le Fedoz qui se jette dans le lac de Sils, et de le diriger par un tunnel dans le val Bregaglia. Cette rumeur causa de l'inquiétude non seulement dans l'association *Pro Lej da Segl* (Pour le lac de Sils) mais aussi dans d'autres milieux. A la ville de Zurich on demanda instamment des éclaircissements.

L'automne dernier, à l'occasion d'une visite de journalistes dans le val Bregaglia, le directeur des Services industriels de Zurich, M. W. Thomann, fit la déclaration suivante: Il est exact que la ville de Zurich, en collaboration avec le canton des Grisons et la Confédération, cherche à parer dans la mesure du possible aux dégâts causés par les torrents dans le val Bregaglia; qu'on visait à maîtriser le plus dangereux d'entre eux, l'Orlegna, et à préserver la région de Forno qu'il traverse. C'est pourquoi il avait été une fois question de détourner ce torrent dans le lac de Sils, et d'autre part de diriger l'autre torrent, non plus dans le lac mais dans l'autre direc-

tion, c'est-à-dire dans la vallée. Ce projet toutefois ne sera pas exécuté. Bien plus, M. Thomann donna l'assurance que les Zuricois ne porteraient d'aucune façon atteinte au paysage de la Haute-Engadine; ils ne déroberaient aucune goutte d'eau au lac; et ils ne feraient se déverser dans ce même lac aucun torrent qui en troublerait la transparence; ils s'efforceraient de parer par d'autres moyens au méfait des inondations.

Le Heimatschutz prend acte de cette déclaration catégorique, et constate que la rapide et ferme prise de position de la « *Pro Lej da Segl* » et d'autres groupements a atteint son but.

Rédaction

La défense du Doubs

Lors de son assemblée générale, tenue le 13 septembre 1958 à Saint-Ursanne, la section neuchâteloise de la Ligue du patrimoine national a voté à l'unanimité la résolution suivante: « Les membres de la Ligue du patrimoine national, section de Neuchâtel, considérant la menace que fait peser sur le Doubs neuchâtelois et jurassien le projet de construction de nouveaux barrages, approuvent la création du mouvement *Pro Doubs* et son programme d'action. »

Un projet des Forces Motrices Bernoises existe effectivement, qui prévoit une douzaine de barrages entre Les Brenets et Ocourt, dont le rendement très modeste ne justifierait en aucune façon la très grave altération des sites menacés.

Au mois de novembre, au Grand Conseil neuchâtelois, le chef du département cantonal des travaux publics a répondu à une interpellation en déclarant qu'au moment où les cantons seront consultés par l'autorité fédérale concessionnaire, le gouvernement neuchâtelois donnera un avis catégoriquement négatif.

Le comité *Pro Doubs* a enregistré cette déclaration avec joie, mais n'en continue pas moins la lutte pour ce qui concerne le tronçon jurassien (de beaucoup le plus long).

A fin novembre, il a envoyé à Berne une délégation qui a été reçue par M. Brawand, chef du département cantonal des travaux publics, entouré de plusieurs collaborateurs, notamment ceux dont dépendent les services électriques d'une part, les eaux et forêts d'autre part (ces deux messieurs étaient d'avis opposé sur la question). La première concession octroyée, qui ne concerne que les études, expire le 31 décembre 1959. Si la seconde concession (celle qui concerne la mise sur pied d'un projet précis) est demandée, M. Brawand a promis que les communes intéressées en seraient informées aussitôt, le délai d'opposition étant relativement bref. Les délégués de *Pro Doubs* ont eu l'impression – mais ce n'est qu'une impression – que le canton de Berne tiendrait compte de l'opposition des habitants du clos du Doubs.

Cette opposition est quasi unanime, ainsi que le montreront les résultats d'une consultation populaire actuellement en cours.

Pro Doubs prépare un dossier complet sur cette affaire, traitant de tous ses aspects: énergie électrique, intérêts touristiques, esthétiques et culturels, histoire, pêche, pollution des eaux. Quand il sera au point, il sera communiqué aux gouvernements bernois et neuchâtelois, éventuellement à la presse. On envisage, d'autre part, une manifestation populaire.

Une dernière précision s'impose. Le bruit a couru que, si rien ne se fait du côté suisse, la France pourrait prendre les devants et capter les eaux du Doubs pour son compte. Il n'en est rien; un très ancien traité franco-suisse rend absolument impossible toute entreprise de nos voisins sans accord préalable avec la Suisse. Il n'y a aucun doute à cet égard.

C. Bodinier.